

Leçon 4 : L'UNION AFRICAINE (L'UA)

Introduction

Au lendemain des indépendances, c'est une Afrique pauvre et morcelée qui se présente sur l'échiquier politique international. Aussi les Etats Africains décident-ils de jeter les bases d'une organisation qui devrait servir de cadre de concertation afin de renforcer la coopération et l'unité Africaine.

L'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) fut créée le 25 Mai 1963 à Addis-Abeba en Ethiopie. Cependant de nombreuses difficultés de fonctionnement de cette organisation inspirent aux dirigeants africains la création d'une nouvelle organisation l'UA (Union Africaine).

I. DE L'OUA A L'UA

1. La naissance de l'OUA

L'OUA naît à la suite de nombreuses divergences qui apposaient les dirigeants Africains. En effet deux tendances se sont affrontées :

✍ **Le groupe de Casablanca** (Egypte, Maroc, Ghana, Mali, Guinée) offraient une Afrique fédérée entre 1958 et 1961 avec un gouvernement et une armée unique. Ce groupe signa une charte et se montra favorable au panafricanisme avec pour chef de file Kwamé Nkrumah.

✍ **Le groupe de Monrovia** (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Niger, Haute- Volta, Nigeria, Libéria, Tchad, Congo, Cameroun).

A l'initiative du Président Félix Houphouët Boigny, qui surtout allait progressivement à l'unité Africaine.

Malgré leur divergence, et sur l'initiative d'Hailé Sélassié, un compromis est trouvé. La charte qui a créé l'OUA fut signée à Addis-Abeba le 25 Mai 1963. L'OUA se fixa des objectifs :

- ✍ Défendre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance des Etats Africains.
- ✍ Coordonner et intensifier la coopération et les efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux Africains.
- ✍ Renforcer l'unité et la solidarité des pays membres.

Malheureusement l'organisation fut confrontée à d'énormes difficultés qui l'empêchèrent d'atteindre ses nobles objectifs d'où la naissance de l'UA.

2. L'avènement de l'UA

Face à l'impuissance et à l'inefficacité de l'OUA, les dirigeants Africains ont compris que les structures de cette organisation n'étaient pas à la hauteur de sa mission. A la demande du Président Libyen Mouammar Kadhafi, les chefs d'Etats et de gouvernements ont décidé de la lancer à Syrte en Libye en Septembre 1999.

En effet en Juillet 1999, la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement a décidé de tenir une session extraordinaire pour accélérer le processus d'intégration politique et économique sur le continent. Par la suite quatre (4) sommets se sont tenus et ont abouti au lancement officiel de la nouvelle organisation plus adaptée au souci d'intégration économique du continent et plus efficace dans la résolution des nombreuses crises qui assaillent le continent Africain.

Le sommet de Lomé (Togo) en 2000 a adopté l'acte constitutif de l'union. Ensuite le sommet de Lusaka tenu en 2001 a établi le programme pour la mise en place de l'Union Africaine.

Le sommet de Durban (Afrique du Sud) tenu les 8 et 9 juillet 2002 a lancé l'UA et a été suivi de la tenue de la session inaugurale de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de l'union. L'UA naît ainsi le 09 Juillet 2002 à Durban en présence d'une cinquantaine de chefs d'Etats et de gouvernement (son premier Président fut Tabo M'Béki). Cette union a été accueillie favorablement par les USA, l'U.E et l'O.N.U.

1- La nouvelle vision de l'UA

L'UA est basée sur la vision partagée d'une Afrique unie et forte et sur la nécessité de bâtir un partenariat entre les gouvernements afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre les peuples africains. Aujourd'hui l'union compte ...52 membres à l'exception du Maroc qui s'est retiré en 1985. L'actuel Président de l'UA est Robert Mugabe (2015).

II. OBJECTIFS ET PRINCIPE DE L'U.A

1- Les objectifs de l'UA

Les objectifs de l'UA sont nombreux et portent sur les aspects politiques, économiques, culturels et scientifiques.

1-1- Au niveau politique

- ❖ Réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique.
- ❖ Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses états membres.
- ❖ Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent
- ❖ Promouvoir et défendre les positions communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples
- ❖ Promouvoir les principes et institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance et les droits de l'homme

1-2- Au niveau économique, culturel et scientifique

- ❖ Créer les conditions appropriées permettant au continent de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales
- ❖ Promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel.
- ❖ Promouvoir la recherche en science et en technologie

2- Les principes de l'UA

16 principes ont été retenus et ils constituent une sorte de code de bonne conduite que devront respecter les membres fondateurs et les futurs adhérents. On peut citer entre autres :

- ✓ Egalité souveraine et interdépendance de tous les états membres
- ✓ Non ingérence dans les affaires intérieures d'un autre état membre
- ✓ Respecter les frontières au moment de l'accession à l'indépendance
- ✓ Règlement pacifique des conflits entre les états membres
- ✓ Droit de l'Union d'intervenir dans un état membre sur décision de la conférence
- ✓ Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, la justice sociale, les principes démocratiques.
- ✓ Respect du caractère sacro-saint de la vie humaine, condamnation et rejet de l'impunité, des assassinats politiques, des actes de terrorisme et des activités subversives.
- ✓ Condamnation et rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement...

III. LES ORGANES ET FONCTIONNEMENT DE L'UA

1- Les principaux organes

-La conférence de l'Union

Elle regroupe les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres, se réunit ordinairement une fois l'an et fonctionne selon le principe de la présidence tournante ;

-Le conseil exécutif

Il est composé des ministres ou autorités désignées par les gouvernements des Etats membres. Il est responsable de la conférence. Il assure la coordination et décide des politiques dans les domaines d'intérêts communs...

-La commission

Elle est l'un des organes clés de l'UA car elle joue un rôle central dans la gestion quotidienne de l'UA. Elle représente l'Union et défend ses intérêts.

-Le conseil de paix et de sécurité

Il est chargé du maintien de la stabilité, de la promotion de la diplomatie préventive, de la gestion des catastrophes et de l'action humanitaire.

-Le parlement Africain

Il vise à assurer la pleine participation des peuples africains à la gouvernance, au développement et à l'intégration économique du continent.

-Le Conseil Economique, Social et Culturel (l'ECOSOCC)

C'est un organe consultatif composé des représentants des différentes couches socioprofessionnelles des Etats membres.

-La cour de justice

Elle est chargée du règlement des litiges entre les Etats membres.

2-Les comités techniques spécialisés et les institutions financières

Les comités techniques spécialisés sont au nombre de six (06).

- Le comité chargé des questions d'économie rurale et agricole.

- Le comité chargé des questions commerciales, douanières et d'immigrations

- Le comité chargé de l'industrie, de la science et de la technologie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement

- Le comité chargé des transports, des communications et du tourisme

- Le comité chargé de la santé, du travail et des affaires sociales

- Le comité chargé de l'éducation, de la culture et des ressources humaines.

Quant aux institutions financières, elles sont au nombre de trois (03)

-La Banque centrale africaine

-Le Fond monétaire africain

-La Banque africaine d'investissement

IV. BILAN DES ACTIONS DE L'UA

Depuis sa création l'Union Africaine a connu quelques succès.

1- Les succès

Le conseil de paix et de sécurité a pris des décisions importantes sur des questions brûlantes telles que la crise Ivoirienne, celle du Darfour (Soudan), du Libéria etc. Et cela à travers :

-L'envoi d'une mission de paix au Soudan ;

-L'appui au processus de paix au Somalie ;

-L'intervention pour la recherche de paix dans la crise Ivoirienne ;

-Participation à la résolution des crises au Libéria et en République Démocratique du Congo (RDC).

- L'UA condamne avec la même énergie les crimes gouvernementaux (les coups d'Etats) et crimes des rebelles.

2- Les limites de l'UA

Malgré ses actions significatives, l'UA présente des insuffisances ;

- L'UA est plombée par des querelles de rivalités ainsi que par un recrutement de complaisance de personnels ;
- Le non- paiement des cotisations de certains Etats membres ; Cinq pays assurent 75% des cotisations de l'UA (l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Libye, le Libéria, l'Ethiopie) dès lors ces pays ont un certain pouvoir au sein de l'UA.
- Les programmes sont entièrement financés par les partenaires extérieurs ce qui renforce la dépendance de l'Union vis-à-vis de l'extérieur ;
- Toutes les entraves à la libre circulation des biens et des personnes n'ont pas été levées ;
- La mise en place d'une monnaie unique, de la banque centrale et d'un fond monétaire africain tarde à se faire ;
- Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) lancé depuis 2000 n'a pas encore tenu ses promesses.
- La nouvelle organisation n'a pas débouché sur des gains significatifs en terme d'efficacité, le recrutement continu de susciter des incompréhensions.

CONCLUSION

Dans la construction de l'UA la volonté politique ne fut pas défaut. Cependant, le temps du rejet des responsabilités, de l'égoïsme et de l'irresponsabilité doit être dépassé. Reflet de la faiblesse institutionnel de la plupart de ses Etats membres, l'UA est encore une entité en construction. Son succès résultera de l'engagement pratique de tous ses citoyens de la capacité automatique d'adaptation de ses administrations et de la ténacité de ses dirigeants.